



Jean-Pierre
06 78 46 26 11



Sortie journée Dimanche 26 août 2018 SERMAISE, SAINT CYR SOUS DOURDAN

Départ / Arrivée :

Stationnement sur le parking avenue Paul Blot à Sermaise

GPS : 48.537063 2.081101

RDV 8h Marché de Paray ou 8h45 sur place.

Très agréable rando d'environ **21km** sans difficulté, 5h30 de marche sur un terrain varié : un peu vallonné (quelques montées descentes) principalement en sous-bois, en plaines, de l'urbain et quelques traversées de routes, être attentif aux règles de sécurité.

Une suggestion de parcours, si vous allez directement sur place (prévenir Jean-Pierre avant) :

Rejoindre et prendre la N20 en direction d'Etampes.

Prendre la sortie D97 Direction Limours, Dourdan.

Au premier rondpoint prendre la D116D direction Dourdan, Saint Chéron

Suivre D116 et traverser Saint Chéron direction Sermaise, Dourdan

A l'entrée de Sermaise, au feu tricolore prendre à Gauche avenue Paul Blot

Le parking est sur la Gauche

Parcours

Boucle dans le sens des aiguilles d'une montre.

Départ vers le Sud-ouest rue de la mairie, passer devant l'église Sainte Anne du XII siècle et suivre le GR1. Passer successivement Villeneuve, La Bruyère et Marchais. A la sortie de Marchais, descendre le chemin et à proximité de la ligne à haute-tension prendre à Droite le PR vers le Nord. Passer le moulin Poissard, Roinville et son église Saint Denis et Beauvais. Arrivé à Châteaupers (grande ferme fortifiée) quitter le PR pour un chemin de traverse en plaine. Emprunter le GR111, sur 400m et tourner à Droite, suivre le PR vers les Loges. Abandonner le PR, continuer vers le Nord et traverser la D27 (prudence) et par la rue de Levimpont enjamber la Renarde. Tourner à Gauche et emprunter le GR111. Toujours suivre le GR111 rejoignant la D27 et longeant le parc et la pièce d'eau du château du Marais. Traverser le grand bois du marais. Abandonner le GR111 pour le GRP puis un chemin de traverse et enfin redescendre par le PR et rejoindre le parking à Sermaise.

Rappels environnement et sécurité

Respectez la nature et les propriétés privées, restez dans les chemins, **ne laissez aucune trace de votre passage**
Suivez les consignes de l'animateur, ne partez pas devant lui, et **gardez toujours en vue la personne qui vous précède**

Sur route, utilisez les trottoirs ou bas-côtés s'ils sont praticables, sinon **on marche à gauche en file indienne**, et on respecte le code de la route

Au croisement d'une **voie carrossable**, **se regrouper et traverser en ligne** sur instruction de l'animateur

Si vous avez besoin de vous arrêter, prévenez le serre-file ou l'animateur, et **laissez votre sac bien en vue au bord du chemin**

Pensez à boire et à vous restaurer régulièrement

Informez l'animateur si vous êtes susceptible d'avoir un problème de santé particulier